Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260910-2026_10_01-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Lawrence BARBIER - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - Mme Isabelle LECORVAISIER.

Quorum : 15

Pouvoirs : M. Lawrence BARBIER à Mme Morgane BERNARD,
Mme Alyssa PERMAL à Mme Anne-Laure DIDELOT,
M. Logan MAHEU à M. Patrice GAUTIER,
Mme Isabelle LECORVAISIER à M. Christian BONIFAS.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 2 septembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 2 septembre 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 10 septembre 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 9 juillet 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-10-01

Objet : Budget principal : décision modificative n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-06-06 en date du 30 avril 2026 approuvant le budget prévisionnel de la Commune de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget prévisionnel de l'exercice en cours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** de créer deux nouvelles opérations :
  - Opération 275 « Rénovation de 9 lanternes d'éclairage public responsables de pollution lumineuse et de plus de 30 ans (rue du Souvenir et rue du Pont Perrin) » *(cf. délibération n° 2026-03-05)*,
  - Opération 276 « Mise en conformité de la commande K au Lotissement Haute Rive » *(cf. délibération n° 2026-06-08)*,

- **DÉCIDE** de procéder à des virements de crédits,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget principal telle que figurant dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260910-2026_10_01-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	TOTAL	0.00 €		TOTAL	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre / Opération	Article	Montant	Chapitre / Opération	Article	Montant
Op. 162 - Mairie	2183	1 700.00 €			
Op. 256 - Centre de Santé	231	-10 000.00 €			
Op. 275 - Rénovation de 9 lanternes d'éclairage public (p	204181	3 900.00 €			
Op. 276 - Mise en conformité de la commande K au lotiss	204181	4 400.00 €			
	TOTAL	0.00 €		TOTAL	0.00 €

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 15 septembre 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire